

COMPTE-RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'Article L2121-25 :Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

Nombre de Conseillers en Exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'An Deux Mil Vingt, le lundi 03 août, à vingt heures trente minutes, Le Conseil municipal de la commune de Authon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations, sous la présidence de Madame CINTRAT Marie-José, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 juillet 2020

Présents : M. BOURREE Steve, Mme CAHIER Aline, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, Mme FOUSSEREAU Nathalie, Mme GOHARZADEH Anne, M. HASLÉ Julien, M. HÉMOND Nicolas, M. HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique.

Absents : M. FORBIN Paterne, excusé, M. JOB David.

DCM 2020/522: NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Suite au renouvellement intégral des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des membres des commissions de contrôle chargées, dans chaque commune, de s'assurer de la régularité des listes électorales, conformément aux dispositions de l'article R7 du code électoral.

En application de la circulaire du 10 juillet 2020 relative au renouvellement de cette instance dans chaque commune, le Maire doit proposer une liste de personnes disposées à participer aux travaux de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer les personnes suivantes.

<u>Au titre de CONSEILLER MUNICIPAL</u>	
Titulaire	Suppléant
Mme FERRAND Joëlle	M. CINTRAT Jean-luc
<u>Au titre de DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION</u>	
Titulaire	Suppléant
Mme FONTENEAU Marie-Claude	M. NIZARD Claude
<u>DÉLÉGUÉ DU PRÉSIDENT DU TJ</u>	
Titulaire	Suppléant
Mme HEMME Martine	M. FOUSSEREAU Damien

- de charger Mme le maire de transmettre ces propositions au Sous-Préfet de Vendôme.

DCM 2020/523 : ACQUISITION D'UN ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE- SECRÉTARIAT

Mme le Maire expose aux membres présents que l'équipement informatique actuel du secrétariat de mairie a été installé en 2014 et nécessite d'être renouvelé.

Elle présente les offres reçues à ce sujet et sollicite l'avis du conseil municipal.

	AXN INFORMATIQUE	CRYSTAL GROUPE
ACQUISITION	2.278,20 € TTC	1.982,40 € TTC
LOCATION 3 ANS	777,60 € TTC/an Coût total 2.332,80	Ne propose pas location

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'offre de Crystal Groupe- 41Vendôme pour un montant de 1.982,40 € TTC comprenant :
 - ordinateur bureautique
 - sauvegarde sur disque dur externe
 - antivirus
 - réimplantation et configuration de l'ancien poste.
- d'autoriser Mme le maire à signer le devis et mener cette opération à bien.

DCM 2020/524 : CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF- ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mme le Maire, à la demande d'élus, propose la création d'un comité consultatif ayant pour objet de réfléchir et proposer des projets sur l'environnement et le développement de la commune. Il sera constitué d'élus référents et d'habitants de la commune intéressés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les candidatures des conseillers municipaux suivants :
 - Anne GOHARZADEH
 - Véronique NIZARD
 - Aline CAHIER
 - Nathalie FOUSSEREAU
- Chargés de mettre en place et animer cette commission

DCM 2020/525 : ÉDITION D'UN BULLETIN MUNICIPAL- DÉTERMINATION DES TARIFS POUR INSERTION PUBLICITAIRE 2021

Mme le Maire propose l'édition d'un bulletin municipal pour l'exercice 2020 à paraître en décembre.

Il comprendrait des insertions publicitaires payantes dont les tarifs doivent être déterminés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer les tarifs pour insertion publicitaire en couleur comme suit :
 - 40 € pour 1/8^{ème} de page
 - 90 € pour ¼ page
 - 180 € pour ½ page
- De confier à Mme le Maire la charge d'en informer le Trésorier Municipal et d'encaisser les règlements à venir.

DCM 2020/526 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020-

Mme le Maire présente aux conseillers présents les demandes de subventions reçues en mairie et sollicite l'avis du conseil sur les attributions 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer les montants déterminés comme suit aux associations suivantes :

ORGANISMES / ASSOCIATIONS	MONTANT alloué
Comité des Fêtes et des Loisirs Authon	500.00
Amicale des Sapeurs -Pompiers	200.00
Amicale de Temps de Vivre	100.00
Club de l'Amitié	100.00
Amicale des Chasseurs	100.00
ADMR	1129.95
Souvenir Français	60.00
Conciliateurs de Justice	60.00
Association Les P'tites Canailles	200.00
Section AFN Saint Amand Longpré	60.00
Association Secrétaires de Mairie	21.00
Ligue Nationale Contre le Cancer	60.00
FOYER Animation Joué les Tours	80.00
CFA 41 CHAMBRE DES METIERS	80.00
Union Musicale de Monthodon	100.00
Secours Catholique	60.00
Restaurants du Cœur	60.00
Cinéma Le Balzac Château Renault	100.00
ALZHEIMER 41	60.00
Association Sclérose en plaques	60.00

- De confier à Mme le Maire la charge de mandater ces subventions inscrites au budget.

DCM 2020/527: DÉMOLITION DES ANCIENS TOILETTES PUBLIQUES- ATTRIBUTION DE TRAVAUX

Mme le Maire rappelle la décision n°2020-516 du 01 juillet 2020 portant sur la démolition des anciens toilettes publiques sur la parcelle F239. Elle informe du dépôt du permis de démolir en date du 27 juillet 2020.

Elle présente ensuite les devis reçus pour cette opération :

- ✓ Entreprise LETANG 3.798 € TTC dont 1650 enrobés
- ✓ Entreprise HUBERT 8.391 dont 1512 enrobés
- ✓ Entreprise GUILLON 3.480 (sans enrobés)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'offre la plus avantageuse de l'entreprise LETANG- 41310 VILLETHIOU pour un montant de 3.165 € HT soit 3.798,00 € TTC.
- d'autoriser Mme le maire à signer le devis et mener cette opération à bien.

DCM 2020/528 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE VÉRIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA Foudre

Mme le Maire rappelle que la vérification annuelle des installations de protection contre la foudre est prévue par l'arrêté ministériel du 19/11/2001, pour les établissements recevant du public (ERP).

Elle présente la proposition de renouvellement du contrat présenté par la société GOUGEON de Villedômer (37) et demande aux conseillers d'en définir la durée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De renouveler le contrat pour la vérification annuelle des installations de protection contre la foudre avec la société GOUGEON-37110 VILLEDOMER
 - Pour un montant annuel de 132 € HT
 - Pour une période de un an reconductible pour une durée maximale de 6 ans.
- d'autoriser Mme le maire à signer le devis et suivre cette affaire

DCM 2020/529 : PROPOSITION COMMERCIALE DE FOURNITURE DE GAZ BIOPROPANE

Mme le Maire expose l'offre de Primagaz relative au passage à une solution d'énergie renouvelable dans le cadre de la transition écologique par la fourniture de gaz 100% vert.

Elle présente la proposition tarifaire et le contrat transmis par Primagaz et précise que cette transition ne nécessite aucune démarche particulière (même citerne, mêmes brûleurs de chaudière...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De souscrire une offre commerciale de fourniture d'énergie en biopropane avec la société PRIMAGAZ- Parie la Défense-
 - Pour un tarif de 1.130,00 € HT/T
 - Et un abonnement annuel de 150 € HT
 - Pour une durée de 5 ans.
- d'autoriser Mme le maire à signer l'offre et mener à bien cette affaire.

DCM 2020/530: RÈGLEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES AGENTS ET DES ÉLUS NON INDEMNISÉS

Mme le Maire donne lecture du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et par transposition aux élus ne percevant pas d'indemnités de fonction. Elle précise que les agents peuvent utiliser leur véhicule personnel pour des missions temporaires, suivre un stage de formation, se rendre à des convocations rendues nécessaires pour l'exercice de leurs missions.

Elle expose que le conseil doit se prononcer sur la prise en charge des frais de déplacements, hébergement et restauration ainsi que sur le barème des taux de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De rembourser aux agents communaux et élus ne percevant pas d'indemnités de fonction leurs frais de déplacements, hébergement et restauration effectués au titre de leurs missions
 - Sur présentation d'un justificatif
 - Sur la base du barème fixé par le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat
- d'autoriser Mme le Maire à signer les ordres de mission des agents et engager l'ordonnancement des frais engagés.

DCM 2020/531: CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS LIBRES
- CONVENTION DE SUBVENTION AVEC LA SPA-

Mme le Maire expose que, pour faire face à la recrudescence du nombre de chats errants sur le territoire communal, il est possible de conclure avec la S.P.A. une convention destinée à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés.

Elle propose que le conseil se prononce sur la conclusion de cette convention et, dans l'affirmative, définisse le nombre d'animaux à stériliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De conclure avec la S.P.A. une convention destinée à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés aux conditions suivantes.
 - Engagement pour la capture, la stérilisation et l'identification de 10 CHATS ;
 - Sur la période allant de l'enregistrement de la présente jusqu'au 31 décembre 2020 ;
 - Possibilité de reconduction sous forme d'avenant au terme de celle-ci.

- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention et engager l'ordonnancement des frais inhérents à celle-ci.

QUESTIONS DIVERSES :

Livres jeunesse : La Bibliothèque étant communale depuis le 1/1/2019, il faut penser à renouveler quelques livres notamment pour les jeunes.

Prévoir annonce pour des dons sur le site et le facebook de la mairie.

Prévoir achat dans budget de fonctionnement.

Avis sur prêt de matériel et tarification

A l'unanimité, le CM se prononce contre la mise en place de location, emprunt, prêt du matériel de la salle de fêtes (tables, chaises,) en raison de la complexité de la mise en œuvre.

REFECTION REGISTRES ANCIENS

Une dizaine de registres d'Etat Civil présentent un état d'usure important. Leur restauration doit être envisagée. Pour information le tarif unitaire est de 98 € TTC.

Il est décidé d'en restaurer 2 en 2020 puis d'étaler sur plusieurs années.

ADHESION AU CAUE :

Le Conseil Architecture Urbanisme Environnement dépend du conseil départemental et apporte son soutien à la maîtrise d'ouvrage publique et aide à la décision des collectivités.

Renouvellement de l'adhésion 2020 pour 103.80€ (0,15 € par habitant x 692).

TRANSFERT DSR 2020

Information du CM sur la demande de transfert de la DSR 2020 des travaux de réfection de la toiture de l'église vers l'acquisition de véhicules et matériel d'entretien des espaces verts.

Les devis pour la réfection de la toiture sont en cours, voir exactement l'ampleur des travaux (fuites, gouttières, ardoises....)

Rappel : Subvention DSR prévue de 17 000€.

Réflexion sur coût entretien espaces verts (en interne ou prestations)

Bilan Comptable au 31/7/2020 Remis aux membres CM pour information.

Mise à jour adressage :

Information sur la proposition de la Poste qui est refusée.
Le travail engagé est à reprendre et à finaliser.

Distribution communale

Les bulletins municipaux et autres documents seront distribués par les membres du Conseil Municipal.

ZA des Longues Rayes : Le dispositif anti-intrusion sera pris en charge en totalité par la CATV pour un montant de 1.747 € TTC

Assurance des véhicules:

Pour information, les véhicules communaux sont assurés pour les conducteurs élus ou agents communaux.

Arrêt bus

Projet d'implantation sur le parking de la station d'épuration, un rendez-vous est fixé pour valider l'emplacement et vérifier l'accessibilité. Un devis a été demandé à Signalétique Vendômoise pour estimer le coût, option possible pour un abri bus en bois. La dalle béton serait faite en interne.

Information sur le projet d'achat de nouveaux drapeaux.

Salon de Coiffure :

Rencontre avec une personne intéressée par le fonds de commerce (29 bis rue du Maine) et éventuellement par le logement à côté (29 rue du Maine).

Onglerie : Installation Agathe H, rue des Sybilles, à partir du 31/8/2020.

Tracteur Communal : acquis en 2013, il accumule environ 3100 heures.
Actuellement en panne, il est au garage pour recherche des causes et réparations.

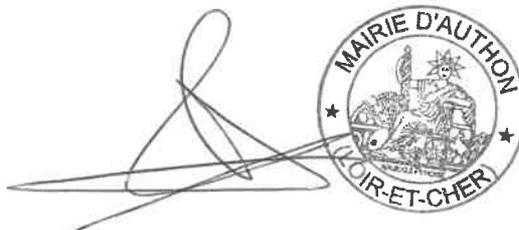
Agent Communal : Xavier Marteau a pris son poste le 3/8/2020.

Réunion Commission Communication : Jeudi 27 Août 2020 à 20 h 15.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 3 Septembre 2020 à 20 h 15.

Fait à Authon, le 07 Août 2020 conformément aux débats..

Madame Le Maire, Marie-José CINTRAT.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Marie-José Cintrat'. To the right of the signature is the official seal of the Mairie d'Authon, Loir-et-Cher. The seal is circular with a double border. The outer ring contains the text 'MAIRIE D'AUTHON' at the top and 'LOIR-ET-CHER' at the bottom, separated by two small stars. The inner circle features a coat of arms depicting a figure on horseback, possibly a saint or a historical figure, holding a staff or scepter.